

PASS'SPORT ET PASS CULTURE : 2 DISPOSITIFS D'AIDE FINANCIÈRE

by  OLBIA
CONSEIL

EXPLICATIONS



LE PRINCIPE

Allouer une réduction de 50€ aux jeunes de 6 à 18 ans souhaitant prendre une adhésion ou licence dans une association sportive, dès septembre et durant toute l'année scolaire.

Permettre aux jeunes de 18 ans d'accéder à 300€ d'offres culturelles (places et abonnements, visites, biens culturels, cours et ateliers, services numériques, matériels beaux arts, rencontres).

QUI EST ÉLIGIBLE ?

- Les jeunes de 6 à 17 révolus, bénéficiaires de l'allocation de rentrée 2021 (ARS) : 5,2M d'enfants éligibles
- Les jeunes de 6 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEH) : 200 000 enfants éligibles

5,4 MILLIONS D'ENFANTS ÉLIGIBLES PAR AN

PAR PERSONNE :
50€ PAR AN PENDANT 12 ANS,
SOIT UN TOTAL DE 600€

- 300€ à dépenser sur 2 ans, à partir de 18 ans
- A partir de 2022 : 25€/an en 4ème et en 3ème et 50€/an au lycée (2nd, 1ère, Tle)

4 MILLIONS D'ENFANTS ÉLIGIBLES PAR AN

Environ 800 000 personnes par tranche d'âge

PAR PERSONNE :
200€ RÉPARTIS SUR 5 ANS ET 300€ À
DÉPENSER ENTRE 18 ET 20 ANS, SOIT UN
TOTAL DE 500€

LES MODALITÉS

- Toutes les associations affiliées à une fédération sportive délégataire ou situées dans un territoire QPV peuvent être volontaires au réseau Pass'Sport
- Les familles éligibles seront notifiées de cette aide par un courrier dans la 2ème moitié du mois d'août. En présentant ce courrier aux clubs membres du réseau Pass'Sport, elles se verront retrancher 50€ à l'inscription
- Les clubs devront donc réaliser une avance de trésorerie et se verront remboursés dans un second temps (1)

Le dispositif s'appuie sur l'application "Pass Culture" dédiée :

- L'inscription nécessite une vérification de la pièce d'identité
- Une fois inscrit, l'utilisateur se verra proposer des recommandations personnalisées et pourra réserver directement ses activités sur l'application
- Les utilisateurs les plus jeunes ont la possibilité de réserver des offres "en duo" pour s'inscrire avec un accompagnateur

COMBIEN ÇA VA COÛTER À L'ÉTAT ?

L'Etat prévoit un taux d'utilisation de 40%, soit une enveloppe annuelle de 100M€ environ.

En régime de croisière, les estimations sont de 160/180M€ par an pour les 18 ans et de 120/150M€ pour les collégiens et lycéens, soit une facture annuelle de 280/330M€.

(1) Le remboursement des clubs pourra être fait par le Ministère ou, s'ils le souhaitent, par leur ligue/fédération qui pourra être un tiers de confiance pour faciliter et accélérer les remboursements (les fédérations auront des avances).

Dans les départements tests, 74% des jeunes de 18 ans se sont inscrits au dispositif.

Pour aller plus loin...

Lire en ligne les dossiers de presse [Pass'Sport](#) et [Pass Culture](#)